



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 28 JUIN 2021

N°2021-20

L'an deux mille vingt et un et le lundi 28 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 22/06/2021

Date d’Affichage : 22/06/2021

Présents : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absents excusés : Mme Nathalie FILLATRE donne son pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO, Mme Jeanine PASCAULT donne son pouvoir à M. Géry WIBAUX,

Secrétaire : M. Francis CHEDOZEAU

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs.

Objet de la délibération : Approbation du rapport de la CLECT du 11 mars 2021.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a été réunie le 11 mars 2021 et a procédé à l'appréciation des points suivants :

- transfert de la compétence eaux pluviales urbaines au 1 janvier 2020,
- reprise par la commune d'Archigny de la Ferme Acadienne N°1,
- reprise par la commune de Vouneuil sur Vienne du Village Vacances.

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant une nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 35,

VU l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 22 juillet 2020 portant constitution de la commission d'évaluation des charges transférées,

VU la délibération n°14 de la CAGC du 6 avril 2021 adoptant le rapport de la CLECT du 11 mars 2021,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de tenir compte des évolutions des charges entre Grand Châtelleraut et les communes membres,

APRÈS EXPOSÉ ET DELIBERATION, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **DÉCIDE** d'adopter le rapport de la CLECT.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 28 juin 2021



Le Maire, Géry WIBAUX

Géry Wibaux

AR PREFECTURE

086-218601862-20210628-D2021_20-DE
Regu le 29/06/2021